

### **Assainir les caisses de pension publiques ?**

Claude Richard, directeur général des Retraites populaires, Lausanne

Sous un titre accrocheur, M. Hildbrand s'inquiète du degré de couverture des caisses publiques de Suisse romande et déclare sans ambages qu'il faut assainir les caisses de pension publiques (LT du 18 février). [...] Il importe d'abord de rappeler un principe essentiel valable aussi bien pour des caisses de pensions publiques que privées : «Toute prestation doit être financée.» Une fois admis ce principe, il convient de définir le système de financement le plus approprié. Aux extrêmes se situent le financement en répartition (appliqué au 1er pilier/AVS) et le financement en capitalisation (appliqué au 2e pilier par les caisses de pension privées). Et entre ces deux systèmes se trouve le système de financement mixte, avec une part financée en répartition et le solde financé en capitalisation.

Toute institution soumise au financement en capitalisation pure subit de plein fouet les effets de la crise, raison pour laquelle environ 75% des caisses de pension privées, malgré des réserves de fluctuations de valeurs confortables, se trouvent en dessous du seuil de 100%. Dans un tel contexte de crise, le système mixte apporte ainsi un avantage. La chute des marchés ne concerne en effet qu'une partie du financement, la part en capitalisation, et non celle financée en répartition. [...] Cela démontre simplement que chaque système a ses avantages et ses inconvénients.

Dès lors, pourquoi faudrait-il forcer les caisses de pension publiques, qui peuvent démontrer comme la Caisse de pension de l'Etat de Vaud et la Caisse intercommunale de pension que l'entier de leurs prestations est financé, à changer de système et passer en pure capitalisation? L'injection de capitaux publics serait beaucoup plus utile à financer la relance qu'à être immobilisés à l'intérieur desdites caisses.

Par contre, notre mission est de rester vigilants au contrôle de l'adéquation entre les prestations et leur financement, notamment en prenant les bonnes décisions quant aux rentes à servir à des assurés dont l'allongement de l'espérance de vie est avéré et afin d'éviter les cadeaux à la génération actuelle... cadeaux qui devront inévitablement être financés un jour par les générations futures !

Le Temps, 26.02.2009

### **Il est inutile d'assainir des caisses de pensions publiques qui sont saines.**

Sous un titre accrocheur, M. Pierre-Antoine Hildbrand s'inquiète du degré de couverture des caisses publiques de Suisse romande et déclare sans ambages qu'il faut assainir les caisses de pensions publiques.

Ayant une formation d'actuaire et en tant qu'acteur dans ce domaine depuis plus de trente ans, je suis contraint de réagir. Ainsi, il importe d'abord de rappeler un principe essentiel valable aussi bien pour des caisses de pensions publiques que privées : "toute prestation doit être financée".

Une fois admis ce principe, il convient de définir le système de financement le plus approprié. Aux extrêmes se situent le financement en répartition (appliqué au 1<sup>er</sup> pilier / AVS) et le financement en capitalisation (appliqué au 2<sup>e</sup> pilier par les caisses de pensions privées). Et entre ces deux systèmes se trouve le système de financement mixte, avec une part financée en répartition et le solde financé en capitalisation.

Toute institution soumise au financement en capitalisation pure subit de plein fouet les effets de la crise (effondrement des marchés boursiers et des rendements des marchés obligataires), raison pour laquelle environ 75 % des caisses de pensions privées, malgré des réserves de fluctuations de valeurs confortables, se trouvent en-dessous du seuil de 100 %. Loin de moi l'idée de critiquer cette situation. Je constate simplement que le fait d'appliquer le système de la pure capitalisation ne met pas l'institution de prévoyance à l'abri d'un découvert.

Dans un tel contexte de crise, le système mixte apporte ainsi un avantage. La chute des marchés ne concerne en effet qu'une partie du financement (la part en capitalisation) et non celle financée en répartition. Bien sûr qu'à l'inverse, au moment de la reprise, l'impact positif sera également moindre. Cela démontre simplement que chaque système a ses avantages et ses inconvénients.

Dès lors, pourquoi faudrait-il forcer les caisses de pensions publiques, qui peuvent démontrer comme la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et la Caisse intercommunale de pensions, que l'entier de leurs prestations sont financées, à changer de système et passer en pure capitalisation ? L'injection de capitaux publics serait beaucoup plus utiles à financer la relance nécessaire suite à la crise qu'à être immobilisés à l'intérieur desdites caisses.

Par contre, notre mission est de rester vigilants quant au contrôle de l'adéquation entre les prestations et leur financement, notamment en prenant les bonnes décisions quant aux rentes à servir à des assurés dont l'allongement de l'espérance de vie est avéré et afin d'éviter les cadeaux à la génération actuelle... cadeaux qui devront inévitablement être financés un jour par les générations futures !

Claude Richard  
Directeur général de Retraites Populaires

Ce 24 février 2009